RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

École maternelle Anne Frank
Le Plessis-Bouchard

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 7 NOVEMBRE 2023

Etaient présents :

- ✓ Madame LISZKA – directrice
- ✓ Les enseignantes
- ✓ Mesdames AKROUN, BERSON, CHADER, TOUATI et VAUCLIN– représentantes des parents d'élèves FCPE
- ✓ Madame BOSCHER- représentante des parents d'élèves AIPE
- ✓ Monsieur LAMBERT-MOTTE - Maire
- ✓ Madame NESPOULOUS – Adjointe en charge de la vie scolaire
- ✓ Madame LANGLOIS - Atsem

Etaient excusés :

- ✓ Madame DULIMON – Inspectrice de l'Education Nationale
- ✓ Monsieur CHEA– DDEN (délégué départemental de l'Education Nationale)
- ✓ Mesdames EL OUAZKITI et LAGAND - Enseignantes

Installation du Conseil d'école 2023 / 2024

• Présentation des membres
• Modalités d'organisation
Le conseil d'école est constitué pour une année mais siège jusqu'au renouvellement de ses membres en début d'année scolaire prochaine.
Il se réunit une fois par trimestre : nous avons fixé le 2ème conseil d'école le mardi 2 avril 2024 et le 3ème le mardi 25 juin 2024.
• Attributions du conseil d'école :
La directrice fixe l'ordre du jour qu'elle communique aux représentants des parents d'élèves 8 jours avant le Conseil d'Ecole. Les parents ont la possibilité d'envoyer des questions avant l'établissement de l'ordre du jour qui peuvent être traitées ou non durant le Conseil.
Le conseil d'école réunit les représentants des parents d'élèves : ils expriment la voix de tous les parents et ne siègent pas en tant que parents de leur enfant.
Il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et aborde les questions collectives et non les situations individuelles d'enseignant, d'Atsem ou d'élève.

PARTIE MAIRIE

1/ Sécurité (PPMS, alarme incendie…)

L'exercice incendie a eu lieu le 25 septembre 2023. Les enfants ont évacué en 3 minutes.
L'exercice de mise en sécurité (se cacher) a été décalé suite aux évènements d'Arras. Il est prévu avant le 24 novembre sous forme de jeu.
Un exercice de mise à l'abri (se confiner) sera organisé en période 3.

2/ Nouveaux arrivants – capacité d'accueil de l'école

2 livraisons sont prévues :

- 36 logements dans la rue Alexopoulos, fin 2023 – février 2024. Petits logements.
- 40 logements rue Grangeret de la Grange, 2ème trimestre 2024.

Les nouveaux arrivants seront inscrits en priorité à l'école maternelle des Hauts de St Nicolas.
Avec une moyenne de 25,5 enfants par classe, l'école a la capacité d'absorber les arrivées éventuelles dans l'année.

3/ Cour oasis

L'objectif d'une cour oasis est de créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien. Ce type de cour propose des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie, des aménagements ludiques et adaptés aux besoins des enfants avec des coins calmes. L'objectif est l'amélioration du bien-être des enfants.
Dans le cadre du projet Nefle « Notre école, faisons-la ensemble », l'école, en partenariat avec la municipalité, souhaite déposer un projet de cour oasis pour obtenir des subventions de l'Education Nationale.
Une réunion est prévue le vendredi 24 novembre pour travailler sur ce qu'on l'on veut mettre en place. C'est un projet à long terme. Dépôt du dossier avant mars 2024 si possible.

4/ Point sur les travaux réalisés

- Changements des stores des fenêtres au rez-de-chaussée, côté cour.
- Arrivée d'eau : changement des canalisations dans la cour.

Demande de travaux :

- Pose de dalles côté local vélo pour pouvoir sortir les vélos sans rouler dans la boue.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion sera organisée avec les fédérations de parents pour aborder les questions concernant le périscolaire – fin novembre 2023.

Départ Monsieur le Maire et Madame NESPOULOUS -18h35

Partie école

1/ Résultats des élections de parents d'élèves
Les élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre exclusivement par correspondance. Le taux de participation des familles cette année est de : 38.64%
Votants : 182
Bulletins blancs ou nuls : 29
L'association FCPE obtient 4 sièges.
L'association AIPE obtient 6 sièges.
La FCPE n'ayant que 2 candidates, un tirage au sort a été organisé.

2/ Structure de l'école et effectifs – classes à double niveaux
A ce jour, l'effectif est de 249 élèves. 3 départs depuis la rentrée.

Nombre d'élèves en PS	78
Nombre d'élèves en MS	92
Nombre d'élèves en GS	79
Nombre total d'élèves	249

PS 1	F.LISZKA et G. EL OUAZKITI/ MP BAVARD	25
PS 2	C.DANY / I.LANGLOIS	25
PS 3	M.PERES / M.BERNARD	22
PMS	S.DURAND / F.HERVE	26 dont 6 PS
MS1	C.KERESZTES / C.LEBRETON	27
MS2	J.CANTAIS / C.BOUGY	27
MGS1	M.VIDAL et S.LAGAND / G. NASSAR	24 dont 8 MS
MGS2	M.FUSELLIER / I.LORDELOT	25 dont 10 MS
GS1	C.LORIEUL / N.BENMAKLOUF	24
GS2	I.POTVIN / P.VERCAMER	24

Nous avons 5 AESH qui suivent 4 élèves.

Classes à double niveaux :

Les classes sont faites par les enseignantes en fin d'année qui connaissent le niveau scolaire de l'enfant. Nous essayons de les mettre également avec un camarade.
Les enfants font le programme adapté à leur classe d'âge. Un élève de PS ne fera pas le programme de MS. Et un élève de MS ne va pas régresser car il est en PMS. C'est un choix d'équipe qui permet de faire des classes homogènes. Il est demandé aux enfants en double niveau de l'autonomie.

3/ Rentrée des petites sections

L'organisation prévue pour la rentrée des petites sections était :
1er jour : rentrée en demi-groupe par classe ; un de 9h à 10h et le deuxième de 10h15 à 11h15. Un enfant et un parent pour rencontrer la maitresse et l'atsem.
2ème jour : arrivée 9h et journée entière.
Les parents avaient le droit d'accompagner leur enfant jusqu'à la classe pendant 2 semaines. Un parent par enfant pour éviter d'avoir trop de monde dans l'école. Cela représente déjà 78 adultes. Certains parents ne jouent pas le jeu et viennent en couple accompagner leur enfant.
Les parents de MS et GS étaient autorisés à entrer dans l'école uniquement le premier jour.
L'organisation de la rentrée n'est pas évidente. Certains parents travaillent et ne peuvent pas se libérer sur plusieurs jours. Il est compliqué de trouver une organisation idéale.

Les enfants sont accueillis en classe et pris en charge par l'enseignante et l'atsem. La séparation doit se faire rapidement pour éviter les pleurs et nous permettre de les rassurer et justement ne pas se sentir abandonné.
A la porte, il y a toujours une enseignante et des atsems. Les enfants de PS connaissent les atsems car ils les voient sur le temps de midi.

4/ Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur est voté chaque année. Il fixe les droits et devoirs de chaque membre de la communauté éducative. Il repose sur 2 documents institutionnels : le code de l'éducation et le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques.

- ✓ Modifications :
  - Le port de la couche est interdit à l'école sauf pour raison médicale.
  - Toute maladie contagieuse doit être signalée et un certificat médical de non contagion pour la coqueluche, la diphtérie, la méningite, l'hépatite A, la typhoïde et la paratyphoïde doit être fourni au retour de l'enfant.

Varicelle : Un enfant ayant la varicelle est contagieux deux jours avant l'apparition des boutons et jusqu'à 1 semaine. Il n'y a plus d'éviction obligatoire mais elle est recommandée à la phase aigüe de la maladie pour le bien-être de l'enfant (fatigue, fièvre ou boutons-démangeaisons).

Par exemple, la conjonctivite n'est plus une maladie à éviction obligatoire mais nous demandons aux parents de soigner leur enfant avant un retour à l'école pour éviter de contaminer les enfants et les adultes de l'école.

5/ Communication lors d'absences des enseignantes

En cas d'absence, chaque enseignante prévient dans la mesure du possible sur le blog de la classe.
Les absences des enseignants sont gérées par un logiciel, Andjaro. Nous pouvons avoir l'information au dernier moment, le matin même (jusqu'à 9h). Les remplacements ne sont plus gérés directement par l'inspection.

6/ Présentation du projet de l'année : La ronde des Couleurs avec Marie-Edith Robinne.

Nous nous engageons dans un projet collectif d'embellissement et d'enrichissement de notre école. Il s'agit de développer le vivre ensemble dans l'école mais aussi de favoriser et développer le travail en collectif : entre élèves d'une même classe mais aussi entre les différentes classes. Chaque élève apporterait sa touche à l'œuvre murale et complétera ainsi l'ensemble du travail réalisé par les autres. Il s'agit d'apprendre le respect du travail de l'autre et de découvrir ce que l'on peut réaliser à plusieurs. Cela se ferait en deux étapes (deux espaces sur 2 ans). Nous toucherons plusieurs domaines d'apprentissages : pratique artistique, langage, structurer sa pensée, explorer le monde et le vivre ensemble.

7/ Calendrier des manifestations prévues

Jeudi 21 décembre : Spectacle de Noël – Gabilolo et la lettre du Père-Noël
Vendredi 22 décembre : Passage du Père-Noël et goûter
Lundi 31 mai au 4 juin : Semaine des parents. Fresque murale à réaliser avec les enfants et l'artiste Marie-Edith Robinne. Nous aurons besoin à cette occasion de beaucoup de parents pour accompagner les enfants.

8/ Coopérative scolaire

Au 31 août 2023, le solde du compte était de 3 763,89€. Nous avons eu une participation de 4 489.50€. Nous remercions tous les parents qui ont participé.
Chaque classe a eu 150€ en début d'année pour acheter des fournitures ou jeux.

9/ Fournitures scolaires

Une demande est faite par les parents de petite section d'avoir une liste en juin car il peut y avoir des ruptures de stock en septembre.
Concernant les chaussons, l'information est donnée à chaque famille individuellement lors du rendez-vous d'inscription.

10/ Divers

Bonbons : Ce ne sont pas des récompenses. C'est faire un petit plaisir aux enfants en fin de semaine. Comme cela pose problème, il n'y en aura plus. Il est demandé aux parents de parler de ce genre de sujets directement aux enseignantes de leur enfant. Ce ne sera plus traité en conseil d'école.

Télévision temps du midi : Ce sont des dessins-animés qui sont sélectionnés et adaptés à l'âge des enfants. S'il n'y aucune possibilité d'être à l'extérieur, les enfants sont en petits groupes, pour soit regarder un programme adapté (15 minutes maximum), soit avoir une lecture offerte ou faire des jeux de construction. Les effectifs sont trop importants : 6 classes pour 4 adultes. Nous informerons les parents lors des réunions de rentrée de cette organisation.
Halloween : Si la fête d'Halloween entre dans un projet d'école (sorcières, ogres…), nous pouvons envisager de la faire. Par contre, Halloween peut faire peur, surtout aux plus petits, plus adapté à faire en famille le 31 octobre.

Le conseil d'école est clos à 19h10

Ce procès-verbal est consultable sur le site internet de la mairie :
www.ville-le-plessis-bouchard.fr